



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Création d'une zone d'activités à Odratzheim

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

CC Mossig et Vignoble

Raison sociale

CC Mossig et Vignoble

N° SIRET

2 0 0 0 6 8 8 6 4 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

EPCI: Communauté de communes

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ACKER

Prénom(s)

Daniel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a	Emprise au sol générée par la zone supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est de 7 ha Loi sur l'eau: Rubrique 2.1.5.0-2, surface projet d'environ 7 ha, pas de bassin d'apport extérieur
39.b	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la création de la zone d'activités d'Odratzheim (67-Bas-Rhin), et plus spécifiquement, la mise en place des réseaux (eau potable, assainissement, électricité, télécommunication et gaz) et infrastructures routières.

#### 4.2 Objectifs du projet

Répondre à l'attractivité de la Communauté de Communes en permettant l'installation d'entreprises dans le secteur.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les aménagements prévus sont les infrastructures et réseaux nécessaires à l'accueil d'entreprises dans cette zone d'activités, soient :

- Le terrassement de la zone. L'organisation viaire se traduit par un bouclage avec une entrée sur le giratoire D422. Il sera aménagée une chaussée enrobée à sens unique (largeur : 4,5 m) bordée d'un trottoir (largeur : 2 m) d'un côté et d'une noue de l'autre côté.
- L'installation des réseaux et branchements en limites de lots (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, télécommunication, gaz, électricité) pour desservir la zone de projet, et leur raccordement aux réseaux existants. À la suite du raccordement, les eaux usées seront traitées à la station d'épuration de Scharrachbergheim-Irmstett (exploitant: SDEA Alsace Moselle).
- La réalisation de noues et d'un bassin de stockage des eaux pluviales.
- Création des rejets des eaux pluviales: en partie dans la zone humide a proximité du projet et en partie à débit régulé (1 325 l/s) dans le cours d'eau du Kohbach.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet fournit les accès routiers et réseaux permettant de raccorder les futurs bâtiments à l'existant.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un Permis d'Aménager ainsi qu'à une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0-2).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de la zone d'activités	7,1 ha
Surface de l'ensemble des lots	5,4 ha
Surface de chaussée (voirie, trottoir, stationnement)	6 600 m <sup>2</sup>
Surface de noues	3 100 m <sup>2</sup>
Surface enherbée	7 200 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Route départementale 422

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : ODRATZHEIM

Code postal : 6 7 5 2 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 7 ° 2 8 ' 4 4 " E Lat. : 4 8 ° 3 6 ' 0 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme d'Odratzheim mis à jour le 20/01/2020 -> zonage 1AUX (zone à urbaniser à court terme, et à vocation dominante d'activités économiques)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*i* Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est le site dit des Collines du Piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Saverne à Mutzig (ZNIEFF de type II: FR420007205). Cette dernière entoure le projet à une distance variant de 300 à 900 mètres.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est considérés comme zone d'enjeux faibles à moyens pour la conservation du Crapaud vert (Plan National d'Action).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic de zone humide a été effectué (voir annexes volontaires 1 et 2) : une zone humide a été délimitée, celle-ci a donc été évitée dans le cadre du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRI de la Mossig. La pointe Sud-Est du projet es en zone blanche du PPRI. Cette zone correspond à une bande de 100m autour des zones d'expansion de crue. Le site du projet n'est pas considéré à risque d'inondation par débordement.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI a été approuvé le 29/01/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un ancien dépôt de déchets à proximité directe id SSP: SSP3765830 id BASIAS: ALS6790833 (fiche en annexe volontaire 4) Créée avant 1950, fermée en 94 puis en 2003. A accueilli des Ordures Ménagères jusqu'au début des années 80. Réservee pour déchets verts et inertes à partir de 1994. Superficie d'environ 1 ha pour une épaisseur moyenne de dépôts entre 4 et 5 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 3,8 km (Directive Habitat: Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La différence entre les déblais et les remblais pour viabiliser la zone est de 2 800 m <sup>3</sup> . Les déblais sains seront réutilisés pour réaliser les infrastructures du projet et pour uniformiser le profil des parcelles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'adéquation des besoins et ressources a été vérifiée avec l'exploitant (SDEA Alsace Moselle).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison de la situation du projet en zone d'enjeux faibles à moyens pour la conservation du Crapaud vert, un diagnostic faune-flore sur cycle biologique complet a été effectué. Ces investigations ont donné lieu à une étude d'impact, la méthode ERC a été appliquée dans la conception du projet (voir en annexe volontaire 3). Les enjeux écologiques de la zone sont faibles et les mesures prises pour la conception du projet permettent de limiter au maximum les incidences potentielles.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne peut pas avoir d'incidence sur la zone Natura 2000 la plus proche située à plus de 3 km (voir annexe obligatoire 7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone concernée par le projet est occupée à plus de 63 % par une culture annuelle, à 12,5 % par une prairie de fauche et à environ 10 % par d'anciens vergers de hautes tiges à l'abandon, entrecoupés de haies arbustives, voire localement arborescentes (8,8 %).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique modéré Aléa moyen retrait-gonflement des argiles Catégorie 1 potentiel radon Sensibilité des sols faible à moyenne au droit du projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement impliquent le déplacement temporaire d'engins de chantier au sein de la zone de projet. De plus, le projet étant une extension d'une zone d'activités, le trafic sera augmenté.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement impliquent le déplacement d'engins de chantier au sein de la zone de projet et donc la production temporaire de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'habitation la plus proche est située à 125m de la zone. Le projet ne devrait occasionner plus de nuisance que la forte circulation existante sur la RD422.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement la production temporaire d'odeurs (pose des enrobés).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les odeurs lors de la pose d'enrobé n'iront pas jusqu'aux habitations situées 125 m plus loin.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement impliquent le déplacement d'engins de chantier au sein de la zone de projet ainsi que des terrassements et donc la production temporaire de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme évoqué ci-avant, seulement en phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement prévoit la pose d'un éclairage public. En phase travaux, un éclairage temporaire pourra, si nécessaire, être mis en œuvre.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement prévoit la pose d'un éclairage public. En phase travaux, un éclairage temporaire pourra, si nécessaire, être mis en œuvre.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet recueillera et rejettera les eaux pluviales de la parcelle amont (au Nord) ainsi que ses eaux pluviales propres.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont en parties évacuée vers la zone humide à proximité pour ne pas perturber son alimentation, et en partie au cours d'eau du Kohbach à débit régulé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'implantation d'entreprises dont les effluents seront collectés. Ce nouveau réseau sera raccordé au réseau existant drainant les effluents à la station d'épuration de Scharrachbergheim-Irmstett. Il a été vérifié avec l'exploitant (SDEA Alsace Moselle) que la STEP avait la capacité de traiter ces effluents supplémentaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera environ 2800 m3 de déblais (= déchet inerte). Ils seront extraits stockés et évacués dans le respect de la réglementation.  Tous les déchets extraits issus du site BASIAS seront évacués et traités selon la réglementation en vigueur par une entreprise agréée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une demande anticipée de réalisation de diagnostic sera effectuée conjointement au dépôt du permis d'aménager. Impact paysager du projet puisque changement de fonction de la zone, impact visuel minimisé par plantation d'arbres et espaces vert et définition d'une harmonisation des bâtis et teintes aux couleurs du secteur (chaudes et discrètes).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone concernée par le projet est occupée à plus de 63 % par une culture annuelle, à 12,5 % par une prairie de fauche et à environ 10 % par d'anciens vergers de hautes tiges à l'abandon, entrecoupés de haies arbustives, voire localement arborescentes (8,8 %). La zone d'activités permettra l'aménagement d'entreprises (artisanat, bureaux, entrepôts, industries).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

En raison de la situation du projet en zone d'enjeux faibles à moyens pour la conservation du Crapaud vert et de la proximité du cours d'eau du Kohbach, il a été commandé la réalisation d'un diagnostic faune-flore sur cycle biologique complet ainsi qu'une délimitation de zone humide.  
Le cabinet spécialisé a réalisé une étude d'impact sur la base de ses investigations, la séquence ERC a été appliquée et les services de la Police de l'Eau ont été concertés pour concevoir le projet.  
L'ensemble de ces études sont jointes en annexes volontaires 1, 2 et 3.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir la description des mesures ERC à la page 80 de l'étude d'impact jointe en annexe volontaire 3.  
Concernant la zone humide, le projet évite la zone en question mais étant à son amont, conformément aux prescriptions de la Police de l'Eau, un suivi (pédologie et flore) sera réalisé tous les 5 ans pendant 20 ans.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en zone à urbaniser d'un PLU approuvé, et l'occupation du sol actuel est pour majorité agricole. Le projet est concerné par un unique zonage de préservation de l'environnement: Plan National d'Action Crapaud vert (enjeu faible à moyen). Le milieu du projet, sans point d'eau, n'est pas favorable aux amphibiens et la période de travaux sera tout de même planifiée en dehors de la période de reproduction de l'espèce.

Une étude d'impact et une caractérisation de zone humide ont été menées conjointement à la conception du projet. La séquence ERC a été appliquée et permettra au projet de s'intégrer au mieux à son environnement tout en répondant aux demandes des entrepreneurs souhaitant s'installer à Odratzheim. De plus, les services de la Police de l'Eau du Bas-Rhin ont été consulté et leurs prescriptions ont été prises en compte dans la conception.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Projet de zone d'activités à Odratzheim - Expertise d'une zone humide potentielle / Cabinet A.Waechter / mars 2022	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Projet de zone d'activités à Odratzheim - Note complémentaire zone humide n°1 / Cabinet A.Waechter / avril 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Projet de zone d'activités à Odratzheim - Etude d'impact environnemental / Cabinet A.Waechter / septembre 2022	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Fiche BASIAS ALS6790833	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ACKER

Prénom Daniel

Qualité du signataire Président

A Wasselonne

Fait le 05/12/2023

Signature du (des) demandeur(s)